

## La liberté de conscience en Italie – Giulio Ercolessi

Merci beaucoup, tout d'abord, pour l'invitation et pour l'opportunité de discuter de ces questions dans un cadre français si prestigieux, ce qui rend ce débat encore plus intéressant, puisque le plus souvent, me semble-t-il, ce qui est considéré comme un débat typiquement franco-français en matière de laïcité est assez semblable à ce qui est discuté, plus ou moins dans les mêmes termes, bien que pas toujours avec les mêmes mots, dans la plupart des pays d'Europe, et particulièrement de l'Europe occidentale. Il se peut, à mon avis, que l'Europe soit heureusement un peu plus française que ne le pensent les Français.

Ce qui est peut-être typique de la situation italienne, c'est un renversement de la perspective historique : l'Italie fut construite comme une nation unie et formée comme un État de plus en plus laïque par une minorité politique éclairée – même si pas aussi minuscule qu'on le pense parfois – alors que la sécularisation sociétale n'était qu'à ses débuts. Ce fut le régime fasciste qui rétablit vraiment le catholicisme comme religion d'État, en réintroduisant d'abord l'enseignement religieux dans toutes les écoles publiques et les crucifix dans les édifices publics, puis en signant les pactes du Latran de 1929, réalisant la soi-disant « conciliation » de l'Église et de l'État. En 1947 ces mêmes pactes du Latran furent mentionnés dans la constitution républicaine suite à un vote conjoint des chrétiens-démocrates et des communistes à l'Assemblée Constituante (socialistes, républicains, la plupart des libéraux votèrent contre).

Au départ, cette mention des pactes de 1929 fut interprétée de manière très extensive, dans un pays où le catholicisme préconciliaire était encore dominant dans une société assez traditionaliste.

Le développement industriel très rapide des années 50 et 60 et les énormes vagues de migration interne du sud vers le nord du pays - ainsi que les développements et les conflits internes à l'Église catholique suite au Concile Vatican II – déclenchèrent une sécularisation sociétale très rapide qui ne fut pas perçue par la plupart du système politique. Le parti chrétien-démocrate était en effet le premier parti politique, mais surtout parce qu'il était encore perçu par de nombreux électeurs comme le garant du système occidental, face au plus grand parti communiste de l'Europe occidentale (même si le parti communiste italien était en effet une créature très particulière). Pourtant, l'hégémonie politique durable des chrétiens-démocrates était à tort perçue, même par de nombreux intellectuels, comme l'une des preuves d'une force culturelle persistante du catholicisme dans la société italienne.

Ce ne fut donc pas le Parlement mais la Cour Constitutionnelle - et, au départ dans une moindre mesure, le pouvoir judiciaire - qui commencèrent à briser la législation cléricale introduite par le régime fasciste. Ainsi, par exemple, l'interdiction de la propagande des contraceptifs fut déclarée inconstitutionnelle en 1971.

Le véritable tournant fut l'introduction d'une loi sur le divorce en 1970. Si puissant était encore le stéréotype d'une société profonde résolument catholique à l'époque, que la demande d'un référendum abrogatif par les chrétiens-démocrates et par l'Église catholique elle-même convainquit les communistes de promouvoir un projet de loi visant à supprimer la loi sur le divorce et à la rendre applicable seulement aux mariages purement civils, une minorité très négligeable à l'époque. La tentative échoua parce que les autres partis laïques ne suivraient pas. Ainsi, en 1974, le référendum contre la loi sur le divorce eut lieu et fut largement rejeté, à la surprise de la quasi-totalité de la classe politique. Le même arriva de nouveau en 1981 avec la loi sur l'avortement, dont l'abrogation par référendum fut rejetée par une majorité encore plus large.

Pourtant la classe politique est toujours resté extrêmement réticente à poursuivre sur la voie de la laïcité et de l'autodétermination individuelle liée au processus de sécularisation. Ce processus se montre d'autre part constant et inéluctable, quel que soit le climat culturel, aussi agréable ou désagréable que soit la personnalité du pape régnant, quelles que soient les évolutions politiques, comme le montre une recherche produite annuellement par la fondation Critica Liberale et par le secteur « droits nouveaux » de la principale organisation syndicale italienne CGIL, sur la base de centaines d'indicateurs de comportement concrets, et aussi, plus ou moins, par toutes les recherches conduites par des chercheurs catholiques.

Pourtant, une classe politique dont le niveau intellectuel et éthique moyen, dans son ensemble, ne cesse de décliner, ne semble pas capable de comprendre ces évolutions. Même lorsque le système politique de la dite « première république » s'effondra au début des années 90 et que le parti chrétien-démocrate disparut, l'Église catholique italienne, sous la direction politique du cardinal Ruini, fut très habile à mettre le centre-gauche et le soi-disant centre-droit en compétition pour la conquête d'un « vote catholique » tout à fait imaginaire. Cette tactique a été couronnée de succès et empêche souvent encore que les questions de laïcité, désormais appelées « questions éthiques controversées », soient mises à l'agenda politique.

De plus, d'une part le processus de sécularisation a produit une relative radicalisation de la minorité catholique militante. Et d'autre part la majorité sécularisée, qui n'accepte pas, face à de telles impositions, que sa vie personnelle soit le moins du monde affectée par des interdictions ou des limitations imposées par la politique en hommage à la tradition religieuse, n'est plus le sujet de l'engagement citoyen qui avait alimenté les grandes batailles laïques des années précédentes.

Ainsi, bien que conscient, par exemple, que depuis plus de vingt ans maintenant une nette majorité d'Italiens se prononce dans tous les sondages en faveur d'une loi introduisant la possibilité de l'euthanasie, même active, pour les malades en phase terminale qui en font la demande, la politique italienne considère plutôt que seule une petite partie de cette grande majorité d'électeurs orienterait son vote sur la base de ce que son parti propose sur la question de la fin de vie, alors que la petite minorité active de militants catholiques fidèles aux prescriptions traditionnelles pourrait leur tourner le dos : et préfère donc s'en laver les mains, malgré les fortes et répétées injonctions de la Cour Constitutionnelle elle-même. La demande d'un référendum est désormais déposée, probablement le seul moyen de mettre la question à l'agenda politique.

La situation paradoxale actuelle est telle qu'un siècle et demi après son unification, l'Italie, née comme un État laïque avec une société majoritairement religieuse, compte aujourd'hui une classe politique majoritairement ou bien ouvertement cléricale ou au mieux neutre en matière de laïcité, avec une population largement sécularisée.

D'autre part, sur le plan juridique, la mention des pactes du Latran dans l'article 7 de la constitution de 1948 est interprétée aujourd'hui de manière de plus en plus restrictive par les juristes, par le pouvoir judiciaire et par la Cour Constitutionnelle. Déjà en 1989, la Cour Constitutionnelle est parvenue à la conclusion que la laïcité devait être considérée comme un « principe suprême » résultant de l'interprétation intégrale de la constitution, de sorte qu'elle ne pourrait même pas faire l'objet d'abrogation, car une telle modification entraînerait le remplacement de la constitution existante elle-même. La législation ordinaire, cependant, est loin d'être conforme.

Par exemple, rien n'a été fait pour que le droit à l'avortement ne soit pas compromis dans des régions entières par "l'objection de conscience" organisée par les organisations catholiques. Au contraire, les pharmaciens catholiques aussi, qui opèrent en régime de concession, essaient avec un certain succès, d'obtenir le même traitement (même concernant la contraception d'urgence et les préservatifs).

Et encore, il y a des années, l'Italie était sur le point de faire l'objet de milliers de demandes d'indemnisation, la Cour Européenne des Droits de l'Homme lui enjoignant de prévoir la reconnaissance légale des couples du même sexe. Le gouvernement Renzi a été extrêmement rusé en faisant le moins qu'il pouvait. Il a adopté le soi-disant « modèle allemand », c'est-à-dire une reconnaissance limitée des unions civiles, toujours en vigueur en Allemagne à l'époque, simplement parce que la loi était assez ancienne. En effet, l'Allemagne a introduit le mariage pour tous quelques mois plus tard, mais Renzi a pu se poser comme le seul politicien qui a enfin "résolu" le problème aux yeux de l'opinion publique laïque et Lgbt, tout en vendant le même résultat au pape François et à son Église avec l'argument qu'il évitait ainsi le mariage pour tous qui deviendrait autrement inévitable si la question devait être réglée quelques années plus tard.

Et l'église du pape François, qui se montre aujourd'hui si douce dans sa rhétorique, mais qui ne songe pas à renoncer aux milliards d'euros qu'elle reçoit chaque année par mille canaux des contribuables italiens, a fait adresser par son service diplomatique une note verbale réservée à l'ambassadeur d'Italie en juin dernier. Cette note demande qu'un projet de loi au Sénat, déjà voté par la Chambre des députés, qui étendait aux personnes Lgbt la même protection contre les crimes de haine et les discours de haine protégeant déjà d'autres minorités, soit rejetée, car ce serait considérée comme une violation du Concordat. Et ainsi en a-t-il été.

Enfin, en Italie comme ailleurs, alors que nos sociétés sont de plus en plus sécularisées, de nombreuses organisations religieuses réclament une « reconnaissance publique » et des privilèges renouvelés. Et lorsque de telles revendications émanent des communautés religieuses nouvellement implantées dans nos pays – ce qui est pour l'Italie relativement nouveau – beaucoup d'églises établies de longue date, à commencer par l'Église de Rome, tentent de saisir cette opportunité pour demander un « rôle public » renouvelé de toutes les organisations religieuses, ce qui enfermerait inévitablement les non-croyants, et même les croyants considérés hérétiques, dans la position de citoyens de seconde classe. Tout cela est très dangereux, d'autant que cela conduit à une sorte d'autocensure assez généralisée mais non déclarée dans les médias. Cela mériterait un autre long débat : pour y contribuer, j'ai seulement le temps de recommander vivement la traduction d'un ouvrage qui me semble très intéressant, aussi pour le débat français, de la philosophe Cinzia Sciuto, « Il n'y a pas de foi qui tienne. Manifeste laïque contre le multiculturalisme ».

Merci de votre attention.

### **Freedom of conscience in Italy**

**Giulio Ercolessi**

First of all thank you very much for the invitation and for the opportunity to discuss these issues in such an authoritative French context, that makes this event even more interesting, as most often, it seems to me, what is usually considered to be a typically Franco-French debate concerning the secularity of public institutions is quite similar to what is discussed, more or less in the same terms, although not with the same vocabulary, in most European countries, particularly in Western Europe. As I already said elsewhere, Europe may fortunately be more French than the French believe.

What is perhaps typical of the Italian situation is a peculiar overturning of the historical perspective : Italy was built as a united nation and formed as a more and more secular state by an enlightened political minority

– even though not as tiny as sometimes thought – at a time when societal secularisation was just at the beginning. It was the fascist regime that actually re-established Catholicism as state religion, first by reintroducing religious education in all public schools and crucifixes in public buildings, and then by signing the Lateran pacts of 1929, that led to the so-called « conciliation » of church and state. Those Lateran pacts were then mentioned in the republican constitution following a joint vote by Christian democrats and communists in the Constitutional Assembly in 1947 (socialists, republicans, most of the liberals voted against).

Initially, that mention of the 1929 pacts was interpreted very extensively, in a country where Christian democrats were the leading force in government and pre-conciliar Catholicism was still dominant in a rather traditionalist society.

The very fast industrial development of the 50ies and 60ies and the huge waves of internal migration from the south to the north of the country – together with the developments and conflicts internal to the Catholic church following the second Vatican Council – triggered a very fast societal secularisation that was not perceived by most of the political system. The Christian Democratic party had actually remained the leading political party, but for the main reason that it was still perceived by many electors as the guarantor of the western political and economical system, facing the largest communist party in western Europe (even though the Italian Communist party was a very peculiar creature indeed). Yet, the long-lasting political hegemony of the Christian democrats was wrongly seen by the other political parties and even by many intellectuals as the evidence of a persisting cultural strength of Catholicism in the Italian society.

So it was not Parliament but the Constitutional Court – and, initially to a lesser extent, also the ordinary judiciary – that introduced some novelties in the Italian legal system and started to break the clerical straitjacket introduced by the fascist regime. So, for example, was the prohibition of anti-contraception propaganda declared unconstitutional in 1971.

The real turning point was the introduction of a divorce law in 1970. So powerful was still the stereotype of a staunchly Catholic deep society at the time, that the request of an abrogative referendum by the Christian democrats and by the Catholic church itself convinced the communists to introduce a bill aimed at cancelling the divorce law and make it only applicable to merely civilian marriages, a very negligible minority at the time. That attempt failed because the other secularist parties did not follow. So in 1974 the anti-divorce law referendum was held, and the law was largely upheld, to the surprise of almost all the political class. The same pattern followed in 1981 with the abortion law, whose abrogation by referendum was rejected by an even larger majority.

Yet, the political establishment remained extremely reluctant to proceed on the way of granting more individual liberties and self-determination connected to the secularisation process. This process, though, appears steady and unstoppable whatever the cultural climate, however nice or unpleasant the personality of the reigning Pope, whatever the political developments, as shown by a multi-year survey annually produced by the *Critica liberale* foundation and by the “New Rights” sector of the main Italian trade union organisation CGIL, based on hundreds of hard indicators of actual behaviours, and also by most researches made by Catholic scholars themselves.

Yet, a political class whose intellectual and ethical standards, as a whole, have steadily been declining, does not appear capable of grasping these developments. When the political system of the so-called “first republic” collapsed in the early 90ies, and the Christian democratic party disappeared, the Italian Catholic church, under the political leadership of cardinal Ruini, was very skilled in putting the centre-left and the so-

called centre-right into competition for the conquest of an imaginary "Catholic vote". This tactic has been successful and prevented secularist civil rights issues, now called "controversial ethical issues" from becoming part of the political agenda.

Moreover, on the one hand, the secularisation process has produced a relative radicalisation of the Catholic militant minority. On the other hand, the secularized majority, that would not accept, and in fact does not accept when faced with such impositions, that their personal life is minimally affected by prohibitions or limitations imposed by politics in homage to religious tradition, is no longer the subject of the civil commitment that had fuelled the great secular battles of the 1970s.

Thus, although aware, for example, that for more than twenty years now in every survey a clear majority of Italians has proved in favour of a law that would introduce the possibility of euthanasia, even active, for terminally ill patients who request it, the Italian political class rather considers than only a small part of that large majority of voters would cast their votes on the basis of what their party proposes on the issue of end of life, whereas the small active minority of militant Catholics loyal to traditional prescriptions could instead turn their backs on them: and therefore prefer to wash their hands, despite the repeated strong demands by the Constitutional Court itself. The request for a referendum is now pending, probably the only way to put the issue on the political agenda.

Today's paradoxical situation is such that, one and a half century after its unification, Italy, born as a secular state with a predominantly religious society, has today a political class either openly clerical or at best neutral on secularist issues, with a largely secularised population.

In legal terms, on the other hand, the mention of the Lateran pacts in article 7 of the 1948 constitution has been interpreted in a more and more restrictive way by constitutional scholars, by the judiciary and by the Constitutional Court. In 1989 the Constitutional Court came to the conclusion that the principle of secularity [*laicità*] is to be considered a "supreme principle" resulting from the comprehensive interpretation of the constitution, such that it could not even be subject to abrogation, as such a modification would result into an actual replacement of the existing constitution. Ordinary legislation, though, is far from complying.

For example, little has been done to ensure that the right to abortion is not compromised in entire regions by "conscientious objection" organized by Catholic organizations. On the contrary, Catholic pharmacists too, who operate under public concession, are trying with some success to obtain the same treatment (even concerning emergency contraception and condoms).

Other example : years ago, Italy was on the brink of having to pay for thousands of compensation claims, the European Court of Human Rights having ordered it to provide legal recognition for same-sex couples. The Renzi government was extremely cunning in doing the least it could. It adopted the so-called "German model", i.e. a limited recognition of civil unions, that was still in force in Germany at the time simply because the law was quite old. Indeed, a few months later Germany introduced marriage for all, but Renzi was able to pose as the only politician who finally "solved" the problem in the eyes of the secularist and LGBT public opinion, while selling the same result to Pope Francis and his Church with the argument that he was thus avoiding marriage for all, which would otherwise become inevitable if the question were to be settled a few years later.

And the Church of Pope Francis, which today is so attentive in its rhetoric, but does not even think of giving up the billions of Euros it receives each year, through thousands of channels, from Italian taxpayers, had its diplomatic service issue a reserved note verbale to the Italian ambassador last June, asking that a bill in the

Senate, already passed by the Chamber of Deputies, which extended to LGBT persons the same protection against hate crimes and hate speech already protecting other minorities, be rejected, as this would be considered a violation of the Concordat. And so was it.

Finally, in Italy as elsewhere, when our societies are increasingly secularized, many religious organizations are calling for renewed “public recognition” and renewed privileges. And when such claims come from religious communities newly established in our countries – which is relatively new for Italy in particular – many of the long-established churches, starting with the Church of Rome, try to seize this opportunity to ask for a renewed “public role” of all religious organizations, which would inevitably lock non-believers, and even believers considered heretics, into the position of second-class citizens. This situation, which is very dangerous especially since it entails a sort of rather generalized but undeclared self-censorship in the media, would deserve another long debate: to contribute to it, I only have time to recommend the translation of a book I found very interesting, also in view of the French debate, by the philosopher Cinzia Sciuto, “*Non c’è fede che tenga*” [The pun is not translatable into English: Faith cannot be an excuse]. A secular manifesto against multiculturalism”.

Thank you for your attention.